

LA PREMIÈRE ÉDITION DE SAINT PAUL

PAR

PAUL-LOUIS COUCHOUD

1928

DANS son livre mémorable sur Marcion¹ Adolf von Harnack a reconstitué en partie l'*Apostolicon*, c'est-à-dire l'édition marcionite des épîtres de saint Paul.

Cette édition, établie par Marcion avant 140, comprenait dix épîtres, placées dans cet ordre: *Galates*, I et II *Corinthiens*, *Romains*, I et II *Thessaloniens*, *Laodicéens* (c'est-à-dire nos *Ephésiens*), *Colossiens*, *Philippiens*, *Philémon*. Les deux épîtres à Timothée et l'épître à Tite n'y figuraient pas. Elle n'existe plus. Seule l'édition catholique ou édition longue, qui comprend treize épîtres, nous a été conservée.

Mais l'*Apostolicon* a été lu, cité et combattu par plusieurs auteurs anciens. Tertullien en a eu sous les yeux une traduction latine très littérale dont il a copié une grande partie dans le *Contre Marcion*, vers 210. L'auteur des *Dialogues d'Adamantios*, vers 300, et Epiphane, dans le *Panarion*, en 377, donnent de nombreuses citations du grec.

[8] D'après ces trois sources et en utilisant aussi quelques allusions d'Irénée, d'Origène, d'Ephrem et de Chrysostome, Harnack est parvenu à rétablir, en entier ou en partie, environ quatre cent cinquante versets de l'*Apostolicon*.

Grâce à cette restauration il nous est permis de comparer l'*Apostolicon* à l'édition longue des épîtres. Non seulement il comprend trois épîtres de moins mais, dans les épîtres qu'il donne, son texte est plus court. Une question très grave se trouve posée. Est-ce Marcion qui a fait des coupures dans le texte long? Ou est-ce le texte long qui a fait des additions à l'*Apostolicon*? En d'autres termes: quelle est la première édition de saint Paul?

Pour les écrivains ecclésiastiques la question ne se posait pas. Ils se servaient de l'édition longue, seule déclarée canonique. Naturellement ils la considéraient comme originale. Si l'édition déclarée hérétique tombait entre leurs mains, ils constataient que trois épîtres et divers passages y manquaient et ils concluaient nécessairement que l'hérétique Marcion les avait retranchés.

Irénée (I, 27, 2) déclare que Marcion a taillé (*abscidit*) les épîtres de l'Apôtre et en a ôté ce qui concernait le Dieu créateur et les prophéties.

¹ Marcion. *Das Evangelium vom fremden Gott*. Leipzig, 1921. *Beilage III*. 2^e éd. augmentée 1924. En 1891, Th. Zahn avait déjà ébauché une reconstitution de l'*Apostolicon* (*Gesch. d. N. T. Kanons*, II. p. 495-523).

Tertullien dit que Marcion a industrieusement gratté (*industria erasit* V, 3 : V, 14), supprimé (*abstulit* V, 4), tout en laissant des traces à la façon des voleurs (*ut furibus solet* V, 4), creusé ici de grandes fosses en enlevant ce qu'il a voulu (*quantas foveas... fecerit auferendo quæ voluit* V, 13), pratiqué là une immense brèche (*amplissimum abruptum intercisit scripturæ* V, 14). Il proclame l'intégrité du document catholique (*nostri instrumenti integritate* V, 13) et dans une apostrophe audacieuse fait rougir l'éponge de Marcion (*erubescat spongia Marcionis!* V, 4).

Epiphane plus sobrement prétend de même que Marcion [9] a découpé (περιτέμνων *Haer.* 42, 9) les épîtres de l'Apôtre.

Harnack a suivi les écrivains ecclésiastiques sans soumettre leurs affirmations à un examen sévère. Il s'est fié à eux. S'il avait pris garde qu'Irénée, Tertullien, Epiphane ne pouvaient pas sans hérésie penser autrement qu'ils n'ont fait et que leur opinion était déterminée par leur foi, il aurait convenu qu'il était utile de reprendre après eux la question et de la traiter par une méthode purement critique.

Or l'examen critique va contre les présomptions des écrivains ecclésiastiques. Il démontre, on va le voir, que *l'Apostolicon* n'est pas une mutilation de l'édition longue, mais au contraire que l'édition longue n'est qu'un *Apostolicon* remanié et augmenté. En d'autres termes, le texte reconstitué par Harnack est la bonne édition de saint Paul, c'est-à-dire la plus ancienne que nous puissions atteindre.

I. ANTÉRIORITÉ DE L'APOSTOLICON.

Un premier et fort argument est tiré des trois épîtres que l'édition longue a en plus. Il est facile de voir qu'elles sont d'une autre venue et d'une autre main que les dix autres. Le style en est différent: il est « lent, monotone, pesant, diffus, décousu, en certaines parties terne et incolore »², en contraste complet avec le style paulinien. Par la grammaire, par les particularités de la langue et surtout par le vocabulaire, elles s'écartent nettement des autres. Alors par exemple que dans les autres il y a de 3 à 6 mots par page qui ne se retrouvent pas dans le Nouveau Testament, et de 7 à 12 mots par page qui ne se retrouvent pas dans le recueil des dix épîtres, il y a ici de 13 à 16 des premiers et de 24 à 30 des seconds. En revanche elles s'apparentent [10] aux écrits apologétiques du II^e siècle. Alors que les-dix autres épîtres ont par page de 4 à 6 mots particuliers-qui se retrouvent chez les apologistes du II^e siècle, les trois épîtres en ont de 14 à 16, c'est-à-dire trois fois plus³.

Ces dernières supposent aussi une organisation ecclésiastique plus développée et l'une d'elles promulgue (1 *Tim.* VI, 20) la condamnation des *Antithèses* de Marcion, qui eut lieu en 144. Postérieures à Marcion, elles sont une addition manifeste au corpus paulinien primitif. L'édition longue est donc au moins surchargée de ces trois pièces rapportées.

² E. Jacquier, *Histoire des livres du Nouveau Testament*, 1, Paris, 1903, p. 366.

³ P. N. Harrison, *The problem of the Pastoral Epistles*, Oxford, 1921 Diagrammes I, II, XI.

Quant aux dix autres épîtres, si l'on met l'un près de l'autre le texte de l'*Apostolicon* et le texte catholique, il y a bien des cas où l'on hésite à décider quel est l'original, quel est le remaniement. De l'un à l'autre les arguments se retournent comme dans un sablier. Il faut donc chercher les endroits où l'interversion de l'explication n'est pas possible. Un petit nombre de cas décisifs suffisent à fixer la direction pour tous les autres.

Je citerai quatre cas qui me semblent décisifs.

1° *Rom.* I, 17. Voici ce qu'on lit dans l'*Apostolicon* (il est question de l'homme, quel qu'il soit, qui a la foi):

δικαιοσύνη γὰρ θεοῦ ἐν αὐτῷ ἀποκαλύπτεται
ἐκ πίστεως εἰς πίστιν·
ἀποκαλύπτεται γὰρ ὀργὴ ἀπ' οὐρανοῦ
ἐπὶ τὴν ἀσέβειαν καὶ ἀδικίαν ἀνθρώπων
τῶν τὴν ἀλήθειαν ἐν ἀδικίᾳ κατεχόντων,
οἴδαμεν δὲ ὅτι τὸ κρίμα τοῦ θεοῦ
ἐστὶν κατὰ ἀλήθειαν

[11] Une justice de Dieu en lui se révèle,
de foi en foi (à mesure que sa foi augmente),
car se révèle une colère (venant) du ciel
contre l'impiété injuste d'hommes
qui par injustice tiennent captive la Vérité,
mais nous savons que le jugement de Dieu
est d'après la Vérité.

Ce morceau est bien lié. On y reconnaît les jeux de mots si caractéristiques du style paulinien: ἀποκαλύπτεται deux fois; ἐκ πίστεως εἰς πίστιν; δικαιοσύνη, ἀδικίαν, ἀδικία, ἀλήθειαν deux fois. Le sens est plein. Celui qui a la foi est acquitté par Dieu car (γὰρ) la colère céleste frappe ceux qui tiennent captive la Vérité, mais (δέ) le jugement divin est conforme à la Vérité. La répétition du mot ἀλήθειαν est le pivot du raisonnement. A ceux qui entravent la Vérité, la colère céleste. A ceux qui croient à la Vérité (c'est-à-dire au mystère prêché par Paul) l'acquiescement, puisque Dieu juge d'après cette Vérité.

L'édition longue ajoute à la seconde ligne une citation d'Habacuc (H, 4) : *selon qu'il est écrit : Or le juste par la foi vivra* ; à la troisième ligne elle met *de Dieu* après colère ; à la quatrième *toute* impiété au lieu de /l'impie. Ces différences ne permettent pas de déceler l'original. Mais entre la cinquième ligne et la sixième ligne elle intercale tout un demi-chapitre (I, 18-II, I) précédé de *parce que* (διότι).

C'est un développement de rhétorique sur l'idolâtrie. (Les païens connaissent Dieu, mais ils ont honoré la créature à la place du Créateur.· Aussi Dieu les a livrés à la pédérastie, au saphisme, à tous les vices). Ce hors-d'œuvre assez plat n'a pas d'accent spécialement paulinien. C'est un lieu commun de diatribe stoïcienne accommodée à la juive. Il traîne dans la *Sagesse*, Philon, Josèphe, les Oracles sibyllins et les apologistes chrétiens comme Athénagore et le [12] pseudo-Méliton⁴. Intermède de banalités dans une strophe de haut vol.

⁴ Voir les références dans H. Lietzmann, *Die Briefe des Apostels Paulus*, I Tübingen, 1910, p. 31.

Il est invraisemblable que Marcion, s'il a eu sous les yeux les deux pages bigarrées que nous lisons ait pu, avec son éponge et son grattoir, en tirer sept lignes fortes et nues, bien liées et bien sonnantes. Il est clair que c'est l'éditeur catholique, au contraire, qui a mis un béquet au texte pour y faire entrer un morceau passe-partout, Il a fait, semble-t-il, un contre-sens sur *κατεχόντων*. A ce mot qui signifie ici *tenir captive* il a attribué le sens plus usuel de *posséder*. Il a voulu expliquer comment on peut dire que les hommes injustes *possèdent* la Vérité. C'est qu'ils connaissent Dieu, mais lui refusent leurs hommages. Tout le pieux cliché a suivi.

Il faut donc laisser (Paul n'y perdra rien) la seconde moitié du chapitre I de *Romains* à l'éditeur catholique. Il s'ensuit que le même éditeur a fourni la citation d'Habacuc ajouté *de Dieu* à colère (précision antimarcionite) et substitué à *l'impiété qui est un état, toute impiété qui est une succession de fautes*.

2° *Rom. 111, 21*. *L'Apostolicon* donne ces quatre lignes serrées :

τότε νόμος, νυνὶ δικαιοσύνη θεοῦ
διὰ πίστεως τοῦ Χριστοῦ·
δικαιωθέντες οὖν ἐκ πίστεως Χριστοῦ, οὐκ ἐκ νομοῦ,
εἰρήνην ἔχωμεν πρὸς τὸν θεόν.

Jadis Loi, aujourd'hui justice de Dieu,
par foi au Christ:
justifiés donc par foi au Christ,
non par Loi, ayons la paix avec Dieu !

[13] Le dessin est net. Jadis la Loi et l'impossibilité de s'acquitter. Aujourd'hui l'acquiescement obtenu par la foi, par conséquent la paix avec Dieu.

Au lieu de ce morceau nerveux, l'édition longue a une dissertation prolixe dont voici la marche (*Rom. III, 21-V, i*).

Aujourd'hui *sans Loi* une justice de Dieu *a été manifestée, attestée par la Loi et les Prophètes, une justice de Dieu par foi au Christ Jésus pour tous ceux qui croient, car il n'est, pas de différence. ... (Trente-quatre versets sur la foi d'Abraham)...*
Justifiés donc par foi,
nous avons la paix avec Dieu...

Il est difficile de ne pas voir que cette version est un remaniement de l'autre. Elle plaide pour la Loi dans un texte qui la condamne. L'opposition franche : « *jadis Loi, aujourd'hui justice* » est effacée : « *indépendamment de Loi, χωρίς νόμου* » Puis cette justice de Dieu est dite attestée par la Loi même et les Prophètes. D'où il résulte que la Loi elle-même, en tant que prophétie, n'est pas détruite, mais confirmée⁵. L'incidente: « *attestée par...* » oblige à une lourde reprise : « *une justice de Dieu...* » Puis il est longuement et bizarrement allégué que la justice par la foi est fondée sur un passage de la Loi elle-même concernant

⁵ A. Loisy, *Les livres du Nouveau Testament*. Paris, 1922, p. 102.

Abraham (*Genèse XV, 6*). Après quoi est rejointe la conclusion : « justifiée donc par la foi », d'où sont omis les mots « non par la Loi. »

D'un côté quatre lignes fermes et droites. D'autre côté trois pages tortueuses qui corrigent ces quatre lignes. Il est naturel qu'on soit passé des premières aux secondes. Des secondes aux premières, c'est invraisemblable.

[14] 3° *Gal. III, 10-26. L'Apostolicon* donne cette suite d'idées :

ὄσοι γὰρ ὑπο νόμον, ὑπὸ κατάραν εἰσίν...
 Χριστὸς ἡμᾶς ἐξηγόρασεν ἐκ τῆς κατάρας τοῦ νόμου...
 ἐλάβομεν οὖν τὴν εὐλογίαν τοῦ πνεύματος διὰ τῆς πίστεως·
 πάντες γὰρ υἱοὶ ἐστε τῆς πίστεως.

Tous ceux qui sont sous la Loi sont sous une malédiction... Le Christ nous racheta de la malédiction de la Loi... Nous reçûmes donc la bénédiction de l'esprit, par la foi, car tous, vous êtes fils de Dieu par la foi.

La pensée est claire. Le Christ, pendu au bois et devenu objet maudit, prit sur lui l'antique malédiction. Aussitôt nous arriva une bénédiction qui ne s'applique pas à la chair mais à l'esprit car elle consiste à devenir spirituellement fils de Dieu.

L'Apostolicon ne contenait pas d'autre idée. Il ne parlait aucunement de la bénédiction donnée à Abraham. Nous avons sur ce point l'attestation expresse de Tertullien (V, 3) et d'Origène (dans Jérôme, *Comm. in Gai.* au passage).

L'édition longue introduit avant ce passage la bénédiction donnée à Abraham (III, 6-9). Puis elle atténue, à la première ligne « tous ceux qui sont sous la Loi, ὄσοι ὑπο νόμον » en « tous ceux qui en sont aux œuvres de la Loi, ὄσοι ἐξ ἔργων νόμου. » Puis elle dissocie « la bénédiction » et « de l'esprit. » La bénédiction est celle qui a été donnée à Abraham; l'esprit est le Saint-Esprit dont la descente est racontée au livre des Actes. Enfin le thème de la bénédiction à Abraham est développé en onze versets, avant la conclusion.

[15] Tous ceux qui *en sont aux œuvres de la Loi* sont sous une malédiction...

Le Christ nous racheta de la malédiction de la Loi...
afin qu'aux gentils la bénédiction d'Abraham vînt en le Christ Jésus,
afin que nous reçussions la promesse de l'esprit.
... (onze versets sur la bénédiction donnée à Abraham)...
 Car tous, vous êtes fils de Dieu par la foi *en le Christ Jésus.*

Là encore il est visible que le texte long est une amplification. La bénédiction donnée à Abraham et la promesse du Saint Esprit sont des éléments étrangers. Le texte court se suffit à lui-même. L'autre est un texte rallongé. On va facilement du premier au second, mais non du second au premier.

4° Gal. IV, 24. Il est question des deux femmes d'Abraham : l'une esclave, l'autre libre, l'une qui a un fils selon la chair, l'autre un fils par la promesse. C'est une allégorie. Voici comment elle est expliquée dans *l'Apostolicon* :

ἄτινά ἐστιν ἀλληγορούμενα·
 αὐται γάρ εἰσιν αἱ δύο ἐπιδείξεις,
 μία μὲν ἀπὸ ὄρους Σινᾶ, εἰς τὴν συναγωγὴν τῶν Ἰουδαίων
 κατὰ τὸν νόμον γεννώσα εἰς δουλείαν,
 ἄλλῃ δὲ ὑπεράνω πάσης αρχῆς γεννώσα,
 καὶ δυνάμεως, καὶ ἐξουσίας καὶ παντὸς ὀνόματος ὀνομαζομένου,
 οὐ μόνον ἐν τῷ αἰῶνι τούτῳ ἀλλὰ καὶ ἐν τῷ μέλλοντι,
 εἰς ἣν ἐπηγγειλάμεθα ἁγίαν ἐκκλησίαν,

Cela est allégorique:

ce sont les deux manifestations :

l'une qui du mont Sinai à la Synagogue des Juifs
 enfante, selon la Loi, pour l'esclavage ;
 l'autre qui enfante, plus haut que toute Principauté,
 Vertu, Domination, que tout Nom nommé,

[16] non seulement en cet Age-ci mais en l'Age futur, l'Église sainte promise à nous, qui est notre mère.

Et dans l'édition catholique :

Cela est allégorique :

ce sont deux *alliances* :

*l'une qui du mont Sinai enfante pour l'esclavage,
 qui est Agar, car Agar est le mon! Sinai en Arabie,
 elle correspond à la Jérusalem actuelle
 car celle là est esclave avec ses enfants
 mais la Jérusalem d'en haut est libre,
 qui est notre mère.*

Il suffit de comparer les deux textes pour voir que le second est une corruption du premier. Le premier oppose, sur deux plans mystiques, la Synagogue des Juifs et l'Église sainte. Le second prétend ménager les Juifs, Il remplace les deux manifestations (ἐπίδειξις), radicalement différentes, par deux *alliances* (διαθήκαι) et, à la fin, par deux Jérusalem. Il s'embrouille en voulant expliquer comment Agar, mère des Arabes païens, représente pourtant les Juifs. Finalement ce ne sont plus la Loi et la grâce qui s'opposent, ni même deux alliances, mais la Jérusalem esclave des Romains et la Jérusalem d'en haut décrite dans l'Apocalypse. La perspective est complètement gauchie.

De cette strophe si trouble il est impossible de tirer la strophe claire de *l'Apostolicon*. Il n'est donc pas douteux que le rédacteur de la strophe catholique a eu l'autre sous les yeux et l'a maladroitement refaite. Chose curieuse, il n'a pas laissé perdre les trois lignes : « plus haut que toute Principauté, etc. ». Il les a transportées dans *Ephésiens*, I, 21 et en a fait hommage au Christ assis dans les cieux « *plus haut que toute Principauté* etc. » A cet endroit elles manquent dans *l'Apostolicon*.

[17] Ces quatre exemples suffisent, je crois, à montrer que l'édition courte est plus ancienne que l'édition longue. Le saint Paul édité par Marcion est plus près de l'original que celui du Nouveau Testament. Le saint Paul que nous lisons n'est pas autre chose qu'une seconde édition de saint Paul, revue, augmentée et confirmée à l'orthodoxie, quelque temps après Marcion, un siècle après saint Paul⁶.

II. RETOUCHES DOCTRINALES.

Dans la première édition de saint Paul quelle est la part de saint Paul, quelle est la part de Marcion? Nous n'avons pas de moyen extérieur de le déterminer. En revanche nous pouvons apprécier le travail du second éditeur. Il a fait subir à l'édition marcionite trois sortes de retouches-, corrections doctrinales, corrections historiques, éclaircissements.

Au point de vue doctrinal, il est monothéiste à la juive et fermement hostile aux thèses de Marcion sur la distinction du Dieu créateur du monde et du Dieu étranger au monde. Il professe que le Dieu créateur, le Dieu de l'Ancien Testament, le Dieu des chrétiens sont un seul et même Dieu et qu'il n'y en a aucun autre dans l'univers.

S'il a laissé passer, peut-être par inadvertance, II *Cor.* IV, 4 « le dieu de ce monde », qui est un autre dieu que Dieu, et I *Cor.* VIII, 5 : « quoiqu'il y ait beaucoup de dieux... », il ne souffre pas que Paul dise aux Galates (IV, 8) : « si vous êtes asservis aux dieux qui sont dans la nature, τοῖς ἐν τῇ φύσει οὐσι θεοῖς ». Il corrige : « Vous *fûtes* asservis aux dieux qui *par nature ne sont pas*, τοῖς φύσει [18] μὴ οὐσιν θεοῖς », tour très gauche, où φύσει est à peu près dépourvu de sens.

Il ne peut pas supporter *Laod.* III, 9 : « l'économie du mystère caché depuis l'éternité au dieu qui créa l'univers. ἀποκεκρυμμένου τῷ θεῷ τῷ τα πάντα κτίσαντι » Il met le petit mot ἐν devant τῷ θεῷ. Le mystère chrétien a été « caché depuis l'éternité *en le* Dieu qui créa l'univers ». Ces deux lettres font dire à la phrase le contraire de ce qu'elle disait. Élégante conversion à l'orthodoxie, obtenue aux dépens de la clarté.

Il ne tolère pas qu'on dise, comme le Quatrième évangile le fait crûment (VII, 29; VIII, 19, 55 etc.) que les Juifs ne connaissent pas Dieu. Il a un sursaut devant *Rom.* X, 3 : « (Les Juifs), qui ne connaissent pas Dieu (θεὸν ἀγνοοῦντες) et qui cherchent à établir leur propre justice, ne se soumettent pas à la justice de Dieu. » Il corrige : « qui ne connaissent pas *la justice de Dieu...* ne se soumettent pas à la justice de Dieu ». Ce truisme sauve la doctrine.

Il tient à marquer que le châtement et la vengeance appartiennent à Dieu lui-même, ainsi que l'enseigne l'Ancien Testament. Paul recherche les tours de phrase vagues qui laissent dans l'ombre l'auteur des châtements⁷. L'éditeur catholique s'évertue à les rectifier. I *Cor.* III, 7 : « Quiconque détruit le temple de Dieu, sera détruit. » Correction : « *Dieu le détruira.* » II *Thess.* II, II : « Il y aura sur eux une force d'égarement. » Correction : « *Dieu*

⁶ H. Delafosse est arrivé aux mêmes conclusions par la critique interne des épîtres, sans se servir de *l'Apostolicon, Les écrits de saint Paul*, quatre volumes, Rieder 1926-1928.

⁷ Cf. H. Delafosse, *L'épître aux Romains*. Paris, 1926, p.

leur envoie une force d'égarement. » *Rom.* I, 17 : « une colère venant du ciel. » Correction : « une colère *de Dieu* venant du ciel. »

Il a souci de distinguer nettement Dieu du Christ. Paul a soin au contraire de les confondre, lui qui dit du Christ, *Col.* I, 19. « Il jugea bon (εὐδόκησεν) de faire habiter en lui-même [19] (ἐν ἑαυτῷ) la Plénitude (divine) et de réconcilier à lui-même (εἰς ἑαυτόν) l'univers. » Le correcteur orthodoxe remplace ἑαυτῷ et ἑαυτόν par αὐτῷ et αὐτόν et, au second membre, ajoute δι' αὐτοῦ. Sa proposition se trouve privée de sujet mais il faut entendre : « (*Dieu*) jugea bon de faire habiter *en lui* (*en le Christ*) la Plénitude et *par lui* (*par le Christ*) de réconcilier à *lui* (*au Christ*) l'univers ». Il aboutit à un monstre théologique : un Christ distinct de Dieu et qui a pourtant la Plénitude divine. Ce sera l'affaire des théologiens futurs de s'en arranger.

Autre distinction : c'est le Christ, et non Dieu, qui est mort. *II Cor.* IV, 10 : la mort de Dieu, τὴν νέκρωσιν τοῦ θεοῦ est corrigé en : « la mort *de Jésus*. » Au contraire c'est Dieu, et non le Christ, qui jugera. *Rom.* XIV, 10 : « nous paraîtrons tous au tribunal du Christ » est corrigé en : « au tribunal *de Dieu*. »

Le Christ, selon l'éditeur, est la première des créatures, il a travaillé à la création de toutes les autres, il soutient tout l'univers mais il n'est pas l'être premier. L'éditeur lisait, *Col.* I. 15, 17 :

(Le Christ) est image du Dieu invisible et c'est lui qui est avant toutes choses.

La seconde ligne lui a paru dangereuse. Il l'a noyée dans un développement où le Christ devient l'organisateur et le conservateur du monde, tout en restant une créature, l'aînée de toutes.

Il est image du Dieu invisible,
aîné de toute créature,
car au moyen de lui jurent créées toutes les choses
qui sont aux deux et qui sont sur la terre,
les visibles et les invisibles,

[20] *Trônes, Dominations, Principautés, Puissances;*
toutes les choses ont été créées au moyen de lui et pour lui
et c'est lui qui est avant toutes choses
et toutes les choses subsistent par lui.

Le Christ n'a pas ressuscité par sa propre puissance, il ne s'est pas réveillé de lui-même, il a été réveillé des morts par Dieu. *Rom.* V, 9 : « Le Christ qui ressuscita (ἀναστάς) ne meurt plus. » L'éditeur corrige : « *qui a été réveillé*, ἐγερθείς. » *I Cor.* XV, 20 : « Si l'on proclame que le Christ a ressuscité (ἀναστῆναι) des morts... ». Corrigé : « *En fait*, le Christ a été réveillé (ἐγῆγεγερται) des morts ». *Gai.* I, 1 : « par Jésus-Christ qui se réveilla (ἐγείραντο; αὐτόν) des morts. Corrigé : « par Jésus-Christ *et par Dieu Père qui le réveilla* des morts. »

Le point capital est d'affirmer contre Marcion que le Christ a une chair réelle, un corps de chair et de sang. *Col.* I, 22 : « Il vous réconcilia en son corps, ἐν τῷ σώματι αὐτοῦ. » Le

corps du Christ est ici l'Eglise. Le zélé correcteur ne peut s'empêcher d'écrire : « en le corps *de sa chair*, ἐν τῷ σώματι τῆς σαρκὸς αὐτοῦ », ce qui change le sens.

Il est si préoccupé de cette chair que dès que le mot chair est prononcé il pense à amener la chair du Christ. A propos de la fusion des païens et des Juifs, Paul dit, *Laod.* II, 14 : « Lui (le Christ) est notre paix, lui qui des deux fit un seul et détruisit dans la chair le mur de la haine, τὸ μεσότοιχον τῆς ἔχθρας ἐν σαρκὶ λύσας. » Il s'agit de la haine toute charnelle qui était entre le prépuce et la circoncision. Le correcteur trouve moyen de faire pénétrer dans ce texte la chair du Christ : « et détruisit le mur *de la séparation*, la haine, par sa chair, ἐν τῇ σαρκὶ αὐτοῦ. »

C'est lui qui dans l'adresse solennelle aux Romains introduit la chair du Christ née de la semence de David. *Rom.* I, 3 : « ...touchant son Fils, institué avec sa puissance... »

[21] Il surcharge : « touchant son Fils, *né de la semence de David selon la chair*, institué *Fils de Dieu* avec puissance... »

C'est lui encore qui dans un passage sur la descente du Christ insère une profession de foi à la naissance charnelle du Christ au sein de la race juive. *Gal.* IV, 4 :

Dieu envoya son Fils
pour racheter ceux qui étaient sous la Loi.

Entre les deux lignes il interpole : « *né d'une femme, né sous la Loi.* », ligne qui vient du même courant que le deuxième chapitre de l'évangile de Luc.

La naissance charnelle du Christ est en contradiction avec les passages où son origine céleste, non terrestre, est proclamée, par exemple, avec *I Cor.* XV, 45, 47 :

Le premier homme devint âme vivante, le dernier, le Seigneur, esprit créateur de vie... Le premier homme est de la terre, boueux, le second, le Seigneur, est du ciel.

Le censeur a laissé subsister ce passage. Mais les deux fois il a biffé « le Seigneur ». Il l'a remplacé la première fois par Adam : « le dernier Adam », l'autre fois par homme : « *le second homme* ». Le sens n'est pas réellement changé. Il a le petit avantage d'être obscurci.

Un point de doctrine essentiel concerne la résurrection des morts. La résurrection doit être tenue pour charnelle et pour future. Il ne faut pas la croire seulement spirituelle, mystique, déjà accomplie dans le chrétien. La seconde épître à Timothée (II, 18) condamne ceux qui disent que la résurrection est déjà arrivée. Paul aurait donc à être condamné tout du long, car le fond de sa doctrine est que le chrétien est ressuscité dans le Christ.

[22] On se contente d'affaiblir les négations trop fortes de la résurrection charnelle. Par exemple *I Cor.* XV, 50 : « chair et sang n'hériteront pas (οὐ κληρονομήσουσι) le royaume de Dieu. » Corrigé en : « chair et sang n'ont pas le pouvoir (οὐ δύναται) d'hériter... »

Une seule lettre changée peut suffire à cet office. *II Cor.* V,2:

aspirant à revêtir notre demeure au ciel
pourvu que dévêtus nous ne soyons pas trouvés nus.

Cela veut dire qu'en nous dévêtant, à la mort, de notre corps charnel, nous revêtons un corps spirituel, céleste. Le censeur n'a pas aimé ce *dévêtus* (εκδυσάμενοι). Il lui a substitué *revêtus* (ἐνδυσάμενοι) et sa tautologie fait le tourment des commentateurs.

Ailleurs un mot bien placé affirme la résurrection des corps dans un texte qui n'en parlait pas. I *Thess.* V. 23 :

que sans reproche votre esprit, votre âme et votre corps
en la présence du Christ, notre Seigneur et Sauveur, soient gardés!

Le correcteur a pensé que la présence du Christ (ἐν τῇ παρουσίᾳ) désignait sa Parousie future (comme s'il y avait εἰς τὴν παρουσίαν). Devant « votre esprit, votre âme et votre corps » il a mis : « entier, ὅλοκληρον » pour enseigner que le composé humain entier, le corps compris, entrera au royaume futur.

En matière morale il combat l'ascétisme extrême qui regarde la chair comme souillée et qui condamne le mariage. II Cor. VII, 1 : « Purifions-nous de souillure de chair et de sang » est corrigé en « de souillure de chair et *d'esprit* », de façon à donner un sens banal.

Une retouche curieuse est celle d'un passage sur le

[23] mariage mystique du fidèle et de l'Église.

Laod. V, 31 :

ἀντὶ ταύτης καταλείψει ἄνθρωπος τὸν πατέρα καὶ τὴν μητέρα
καὶ ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρκα μίαν
τὸ μυστήριον τοῦτο μέγα ἐστίν·
ἐγὼ δὲ λέγω εἰς Χριστὸν καὶ τὴν ἐκκλησίαν

Pour elle (l'Église) un homme quittera père et mère
et les deux deviendront chair unique,
— c'est un grand mystère —
je veux dire en le Christ et l'Église.

Cela signifie que le vrai mariage n'est pas celui d'un homme et d'une femme, mais celui d'un homme (ἄνθρωπος un être humain) et de l'Église. C'est à lui que s'applique spirituellement, en mystère, l'expression biblique : de deux faire une seule chair. Cette union parfaite s'opère dans le Christ et l'Église.

Le correcteur a voulu rétablir contre le texte les droits du mariage vulgaire. Il a remplacé «pour elle, ἀντὶ ταύτης» par « à cause de cela, ἀντὶ τούτου ». Il a complété la citation biblique pour montrer qu'il s'agit d'un homme et d'une femme. Il a produit ainsi une phrase dont le début est clair et la fin inintelligible :

A cause de cela un homme quittera père et mère
et s'attachera à sa femme
et les deux deviendront chair unique :
c'est un grand mystère,
je veux dire pour le Christ et *pour* l'Église.

III. RETOUCHES HISTORIQUES

Il était opportun de modifier certains récits historiques pour les conformer à la saine doctrine. De là un autre groupe de corrections dont les principales se rencontrent dans l'Épître [24] aux Galates et ont pour but de nier ou d'atténuer l'indépendance de Paul.

Gal. II, I : « Ensuite, après quatorze ans, je montai à Jérusalem. » L'éditeur catholique écrit : « Je montai *de nouveau* πάλιν... »²⁸. Il trahit ainsi qu'il a composé lui-même les versets J, 18-20 où est raconté un prétendu voyage antérieur de Paul à Jérusalem : « *Ensuite, après trois ans, je montai à Jérusalem faire la connaissance de Képhas et je restai auprès de lui quinze jours, mais je ne vis aucun autre des apôtres excepté Jacques, le frère du Seigneur. Je vous l'écris et, devant Dieu, je ne mens pas,* »

Par l'invention de ce premier voyage l'éditeur veut prouver, contre le texte, que Paul n'a pas tardé à se mettre en rapport avec les chefs de l'Église de Jérusalem. Sa fiction est plus timide que celle du rédacteur des Actes des Apôtres, (IX, 26-30) qui montre Paul présenté aux Apôtres, par Barnabé, peu de temps après sa conversion, promené par eux dans les rues de Jérusalem et prêchant avec eux.

Ensuite Paul rapporte qu'il ne s'est pas soumis un instant aux apôtres de Jérusalem. *Gal. II, 4* : « A cause des (Διὰ τοὺς) faux frères intrus qui se mêlaient d'espionner la liberté que nous avons dans le Christ Jésus afin de nous rendre esclaves, pas un instant (οὐδὲ πρὸς ᾧ ραυ) nous n'inclinâmes à la soumission, afin que la vérité de l'évangile vous soit conservée. » Il s'agit de soumission aux notables de Jérusalem dont il vient d'être question.

Avec deux petits mots presque invisibles le transcritteur disloque et annihile ce texte éclatant. Il met δὲ après διὰ et οἷς avant οὐδὲ « Or (*c'était*) à cause des faux frères...; à eux pas un instant nous n'inclinâmes à nous soumettre... »

[25] Ainsi les faux frères espions sont détachés de la phrase; ils ont l'air de s'occuper de ce qui précède (que Titus n'a pas été circoncis). Et la soumission n'est plus refusée aux apôtres de Jérusalem mais aux faux frères espions. Le sens n'est pas satisfaisant, mais le danger est conjuré.

Un peu plus loin est la conclusion de l'entrevue. *Gal. II, 9* : « Pierre, Jacques et Jean me donnèrent leurs mains droites (δεξιὰς ἔδωκαν ἐμοὶ) : moi pour les nations, eux pour la circoncision : seulement nous nous souviendrions des Pauvres. » On tope dans la main : il y aura deux façons de prêcher l'évangile, l'une pour les païens, l'autre pour les juifs; on mettra seulement en commun l'entretien des saints derviches du Temple de Jérusalem.

L'éditeur catholique développe la scène. Il imagine une mission providentielle et distincte des deux grands apôtres de la future Église romaine, Pierre et Paul : 7-8 « *Voyant que j'ai été chargé de l'évangile du prépuce, comme Pierre de celui de la circoncision, car Celui qui aida Pierre pour l'apostolat des circoncis m'aida aussi pour les nations,* Jacques,

²⁸ De nouveau manque dans dix manuscrits importants et faisait défaut dans celui d'Irénée (Haer. 111 13, 3).

Pierre et Jean me donnèrent... » Il nomme Jacques, avant Pierre pour éviter que « *voyant* » se rapporte d'abord à Pierre et pour accentuer l'accord de Paul avec le plus judaïsant des notables. Il ne laisse pas Paul à son orgueilleux isolement. A ses côtés il place Barnabé, qu'il a déjà amené : « donnèrent leurs mains droites à moi *et à Barnabé*. » A cette phrase il ajoute : « *en communion, κοινωνία* » pour créer une communion entre Paul et les apôtres de Jérusalem. Par l'addition de Barnabé, « nous nous souviendrions » incombe à Paul et Barnabé, non plus à Paul et aux notables. Tout est profondément modifié.

Paul fait sonner haut qu'il a connu le Fils de Dieu par une révélation directe et qu'il ne tient d'aucun homme son évangile (*Gal. I. 12, 15*). Le correcteur, au contraire, veut [26] lui faire confesser qu'il n'a fait que suivre la tradition des anciens apôtres. Il trouve le biais *I Cor. XV, 3* :

Je vous transmis en premier
que le Christ mourut pour nos péchés,
qu'il fut enseveli
et qu'il est ressuscité le troisième jour.

A la fin de la première ligne le correcteur ajoute : « *ce qu'aussi j' avais reçu, ὃ καὶ παρέλαβον* », à la fin de là deuxième et de la quatrième : « *selon les écritures κατὰ τὰς γραφάς* ». Ainsi amendée, la déclaration est parfaitement catholique. Paul deuxième édition dépend de la tradition et de l'Ancien Testament.

Le second éditeur de Paul ressemble comme un frère au rédacteur des Actes des Apôtres. Pour tous deux le christianisme est la continuation légitime du judaïsme; le salut a été proposé d'abord aux Juifs, qui l'ont refusé, ensuite aux païens. C'est la raison de la correction suivante. *Rom I, 16* : « (l'évangile) est une force de Dieu pour le salut de quiconque a la foi, juif et grec, *Ἰουδαίῳ τε καὶ Ἑλληνι* ». Correction : « juif *d'abord*, et grec, *Ἰουδαίῳ τε πρώτον...* » On reconnaît ici un cliché qui est appliqué mécaniquement tout le long du livre des Actes.⁹

Comme son confrère, notre éditeur s'inquiète d'adoucir les oppositions et de voiler les conflits. Il intervient si l'on parle trop haut de deux évangiles antagonistes. *Gal. I, 6-7* : « Je m'étonne que vous passiez... à un second évangile. Il n'y en a pas d'autre du tout contre mon évangile, ὃ ἄλλο πάντως οὐκ ἔστιν κατὰ τὸ εὐαγγέλιον μου; il n'y a que des gens qui vous troublent et veulent vous détourner vers un second évangile du Christ, θέλοντες μεταστρέψαι τὸ εὐαγγέλιον [27] τοῦ Χριστοῦ. » Il transcrit cette phrase en enlevant πάντως, κατὰ τὸ εὐαγγέλιον. Il reste un résidu inoffensif, où le complément de μεταστρέψαι, au lieu d'être «vous » est « l'évangile » : « Il n'y en a pas d'autre, il n'y a que des gens qui vous troublent et veulent *perversir* l'évangile du Christ. » Paul ne défend plus son propre évangile mais l'évangile commun.

Gal. VI, 17 : « Qu'aucun des autres (τῶν δὲ ἄλλων ... μηδεὶς) ne me cause sans raison (εἰκή) des ennuis ! » Le correcteur lénifie, en supprimant εἰκή et en remplaçant τῶν ἄλλων par τοῦ λοιποῦ : « *Désormais* que personne ne me cause d'ennuis ! »

⁹ A. Loisy, *Les Actes des Apôtres*. Paris, Rieder, 1925, p. 59.

Phil. I, 16-17 : « Les uns par amour les autres par brigue, déjà même quelques-uns par lutte (ἤδη καί τινες ἐκ ἀγῶνες) prêchent le Christ. » Le correcteur apaise. Il efface : « déjà même quelques-uns par lutte. »

Dans la série des corrections historiques il faut placer cette dernière. *Col.* IV, 4 : « Luc et Démas vous saluent. » Après Luc le correcteur intercale : « le cher médecin, ὁ ἰατρός ὁ ἀγαπητός ». Ces mots viennent d'un souvenir ou d'une légende sur Luc, en rapport sans doute avec l'attribution à celui-ci du troisième évangile et du livre des Actes.

IV. Éclairsissement

D'autres retouches enfin sont destinées, dans l'esprit de l'éditeur catholique, à éclaircir ou à compléter le texte.

I Cor. IV, 15 : « je vous engendrai dans l'évangile. » Correction : « je vous engendrai dans *le Christ Jésus par l'évangile.* »

I Cor. l., 18 :

La croix du Christ pour les perdus est folie,
pour les sauvés est force et sagesse de Dieu.

[28] Correction :

La parole de la croix pour les perdus est folie,
pour *nous* les sauvés est force de Dieu.

Phil. III, 9 : « Ayant une justice... celle (qui vient) par lui de Dieu. » Correction : « celle (qui vient) par *la foi au Christ, la justice (qui vient) de Dieu (fondée) sur la foi.* »

Col. II, 8 : « par la philosophie, vain mirage, διὰ τῆς φιλοσοφίας ὡς κενῆς ἀπάτης. »
Correction : « par la philosophie *et un vain mirage.* » Le sens est émoussé.

II Cor. III, 18 :

Nous déjà qui, visage découvert, contemplons le Christ,
nous nous transformons en la même image,
de la gloire du Seigneur en gloire,
comme à partir du Seigneur des Esprits,

Envolée lyrique dont le sens est intelligible. Le Christ est l'image visible de Dieu (*Col.* I, 15). Nous nous métamorphosons en lui. Notre être glorieux émane de lui, par conséquent de Dieu. Nous sommes donc divinisés. Correction :

Nous *tous* qui, visage découvert, *reflétons la gloire du Seigneur,*
nous nous transformons en la même image

*de gloire en gloire,
comme à partir du Seigneur d'esprit.*

La phrase est saccagée. Le correcteur n'a pas compris l'expression « le Seigneur des Esprits (κυρίου πνευμάτων) » qui vient du Livre d'Hénoch et qui désigne Dieu. Il l'a remplacée par κυρίου πνεύματος qui n'a aucun sens.

Rom. VII, 7 : « Moi, je ne connais pas le péché, sauf par la Loi. » Correction : « Je ne connus pas le péché... » Le sens est dévié.

[29] *Gal. V, 14* : « Toute la Loi est accomplie parmi vous (ἐν ὑμῖν) : tu aimeras ton prochain comme toi-même. » Correction : « est accomplie *en une seule parole* (ἐν ἐνὶ λόγῳ)... » α Parmi vous », si important, est escamoté.

Le réviseur a quelques idées chères qu'il aime insinuer, par exemple la sanctification (ἀγιασμός) *I Thess. IV, 4* « Que chacun sache posséder sa femme avec honneur. » Révision : « avec *sanctification et honneur* ». *Rom. IV, 19* : « Appliquez vos membres à servir Dieu, dans la justice. » Révision : « Appliquez vos membres *en esclaves à la justice, pour la sanctification.* »

Il a surtout le culte fervent de la Bible. Il aime la citer exactement et, au besoin, la commenter.

Rom. XIII, 9 : « Tu ne tueras pas, tu ne seras pas adultère, tu ne voleras pas. » Il ajoute, d'après le Deutéronome (V, 17) : « *tu ne convoiteras pas.* »

Laod. IV, 25 : « Dites la vérité au prochain (πρὸς τὸν πλησίον). Il croit traduire mieux Zacharie (VIII, 16) en mettant : « *avec le prochain* (μετὰ τοῦ πλησίου) ».

Gal. III, 10: « Tous ceux qui sont sous la loi sont sous une condamnation. » Il fournit la référence (*Deutér. XXVII, 26*) : « *car il est écrit : Maudit soit quiconque ne s'attache pas à toutes les choses écrites dans le livre de la Loi, pour les exécuter.* »

II Thess. 1,7-8 : « (Jésus) qui vient pour (tirer) vengeance de ceux qui ne connaissent pas Dieu. » Il habille le mot ἐκδικησιν d'une citation d'Isaïe (LXVI, 14) : « (Jésus) qui, Jans *une flamme de feu, applique* la vengeance à ceux... »

Rom. XII, 18-19 :

Ne vous vengez pas les uns des autres
car : A moi la vengeance et moi je rétribuerai, dit le Seigneur
faites la paix avec tous.

[30] Il intervertit l'ordre logique, afin d'amener une autre citation biblique :

*Si possible, quant à vous, faites la paix avec tous les hommes;
ne vous vengez pas les uns des autres, mes biens-aimés,
mais laissez place à la colère (de Dieu)
car il est écrit : A moi la vengeance, moi je rétribuerai, dit le Seigneur,
Mais si ton ennemi a faim.*

Suit une citation des Proverbes (XXVI, 21-22).

Voici enfin deux exemples où l'interpolateur orne l'Écriture soit d'un commentaire soit d'une application actuelle.

Laod. VI, 2 : « Honore ton père et ta mère, » Il commente : « *C'est le premier précepte avec promesse : Afin d'être heureux et de vivre longuement sur la terre.* »

Gal. IV, 26, 31 : « l'autre enfante... l'Église sainte qui est notre mère ¹⁰. C'est pourquoi, frères, nous ne sommes pas enfants de la servante, mais de la femme libre. » Entre les deux phrases l'éditeur catholique fait entrer d'abord une citation superflue d'Isaïe : « *Car il est écrit : réjouis-toi, stérile, etc.* » Puis hors de propos, il insère une application actuelle à l'hostilité des Juifs envers les chrétiens et un conseil de représailles : « *Vous, frères, vous êtes, à la façon d'Isaac, enfants de promesse. Mais de même que jadis celui qui est né selon la chair persécutait celui qui est né selon l'esprit, de même aujourd'hui encore. Mais que dit l'Écriture ? Chasse la servante et son fils, car le fils de la servante n' héritera pas avec le fils de la femme libre. C'est pourquoi, frères, nous ne sommes pas enfants de la servante...* »

La boutade intercalée : *Chasse la servante et son fils...* montre comment le second éditeur sait retourner la Bible contre les Juifs de son temps.

[31] Si l'on repasse les cinquante-cinq retouches qui viennent d'être analysées, on s'apercevra sans peine que beaucoup sont irréversibles et exigent l'antériorité de l'*Apostolicon* sur l'édition catholique des épîtres de saint Paul.

Une édition critique de saint Paul doit donc être fondée sur l'*Apostolicon*. Les additions postérieures doivent être rejetées du texte et reléguées en notes, en bas des pages.

Le saint Paul de la première édition est celui qui importe à l'historien des origines chrétiennes. Il est autrement vigoureux, net et hardi que le saint Paul amendé et amorti de l'édition catholique, le seul que nous lisons.

¹⁰ Passage donné plus haut p. [15].